



POUR MIEUX PERFORMER

Objet : Ajustement du montant de la remise sur les ballasts de catégorie 2

Madame,
Monsieur,

Le volet Éclairage du programme Produits efficaces a connu beaucoup de succès depuis son lancement, et principalement depuis l'ajout du ballast de catégorie 2. L'augmentation de la demande pour ces produits a favorisé l'accès à un meilleur choix de produits efficaces.

Ce contexte d'évolution du marché nous amène à réévaluer notre programme et à l'ajuster. En conséquence, le 1^{er} octobre 2009, la remise à l'achat d'un ballast de catégorie 2 admissible passera de 20 \$ à 14 \$. Ce montant sera valable pour toute demande reçue au bureau de traitement des demandes d'Hydro-Québec à partir du 1^{er} octobre, peu importe la date d'achat du produit. Les demandes reçues avant le 1^{er} octobre 2009 seront admissibles à la remise de 20 \$ par ballast.

Nous vous remercions de choisir des produits efficaces. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.